

Règlement du Jeu

« Psychoquiz Vacanciers Amivac »

ARTICLE 1 : Organisation du Jeu

DIGITAL CLASSIFIEDS FRANCE (ci-après désignée le « Groupe SeLogger »), société par actions simplifiée à associé unique au capital de 715 179 902 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 789 177 391 dont le siège social est situé au 65, rue Ordener 75018 PARIS, représentée par Monsieur Bertrand GSTALDER en qualité de Président, organise du 21/01 à 9h00 au 28/02 à 18h00 un jeu-concours intitulé « Psychoquiz Vacanciers Amivac » (ci-après dénommé le « Jeu »).

ARTICLE 2 : Conditions de participation au Jeu

Le Jeu est réservé uniquement aux personnes majeures résidant ou possédant une adresse en France métropolitaine, disposant d'un accès à Internet, ayant une adresse e-mail valide, et est limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale, même email).

Le participant au Jeu doit être identifiable par un nom, prénom et une adresse électronique valides.

Les salariés et les représentants du Groupe SeLogger ainsi que les membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du Jeu ne peuvent y participer.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Tout formulaire d'inscription et tout dossier de participation illisible, incomplet ou, de manière générale, non conforme au présent règlement, ne sera pas pris en compte par le Groupe SeLogger.

ARTICLE 3 : Modalités de participation au Jeu

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par Internet sur la page Facebook Amivac accessible à l'adresse <https://www.facebook.com/Amivac/> (ci-après dénommé « le Site »).

Pour participer, le joueur doit indiquer son prénom, nom, email et code postal puis répondre aux questions afin de définir quel est son profil vacancier.

ARTICLE 4 : Détermination et information du gagnant

La détermination des gagnants se fera par tirage au sort le 02 mars 2021.

Le gagnant sera averti du résultat du tirage au sort par courrier électronique à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription, uniquement pour une confirmation de son gain au plus tard 30 jours après la date du tirage au sort, à l'adresse indiquée sur le questionnaire en ligne. Si 30 jours au plus après la réception du message, le gagnant n'a pas accusé réception de celui-ci (par l'envoi d'un courrier électronique à DIGITAL CLASSIFIEDS FRANCE précisant son adresse postale), il perdra le bénéfice de son lot, lequel restera la propriété du Groupe SeLoger et pourra, le cas échéant, être redistribué à d'autres participants aux enquêtes.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

ARTICLE 5 : Lot

Le Jeu est doté de :

1^{er} lot

Remboursement de la location d'un logement Amivac dans la limite d'un montant de 1000€ TTC.

Valeur indicative du lot : 1000€ TTC

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC estimé à la date de rédaction du règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de variation.

ARTICLE 6 : Remise du lot

Le Groupe SeLoger s'engage à rembourser au gagnant le montant de sa location trouvée via le site Amivac à hauteur de 1000€ sous réserve de l'envoi par mail à : mathilde.dargnat@grouyseloger.com ; ou par voie postale à : Service Amivac, 65 rue Ordener, 75018 PARIS ; de la facture originale et de la copie du contrat de location ainsi que des coordonnées bancaires du gagnant (IBAN). A la réception de ces éléments conformes aux indications ci-dessus, le groupe SeLoger procédera à un virement de la valeur de la location dans la limite d'un montant de 1000€ TTC sous réserve d'avoir reçu les éléments dans un délai de 3 mois à compter de la fin du séjour du gagnant. Le séjour du gagnant doit avoir lieu entre le 1er avril 2021 et le 1er novembre 2021. Les participants au Jeu doivent réserver leur location seul, le Groupe SeLoger n'intervenant pas dans la réservation des locations.

ARTICLE 7 : Autorisation

En participant au Jeu, le gagnant autorise expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de son prénom et de sa commune de résidence dans toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu sur tout support et par tout moyen de communication, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans à compter de la clôture du Jeu.

ARTICLE 8 : Responsabilité

Le Groupe SeLoger ne saurait encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du présent Jeu.

Le Groupe SeLoger ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux.

Le Groupe SeLoger ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au Jeu avant l'heure limite.

En participant à ce Jeu, chaque gagnant accepte et s'engage à supporter seul tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par lui du fait de la mise en possession du lot et de son utilisation.

ARTICLE 9 : Données à caractère personnel

Les informations des joueurs sont traitées par Digital Classifieds France (Groupe SeLoger) afin de valider leur participation au Jeu. Conformément à la loi « informatique et libertés », ils peuvent accéder aux données les concernant, les faire rectifier ou demander leur effacement. Ils disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement des données qui les concernent qu'ils peuvent exercer en s'adressant à : Digital Classifieds France - 65 Rue Ordener, 75880 Paris Cedex 18 ou en cliquant [i](https://www.seloger.com/contact.html?query=legal) [HYPERLINK](https://www.seloger.com/contact.html?query=legal)
["https://www.seloger.com/contact.html?query=legal" c](https://www.seloger.com/contact.html?query=legal) [HYPERLINK](https://www.seloger.com/contact.html?query=legal)
["https://www.seloger.com/contact.html?query=legal" i](https://www.seloger.com/contact.html?query=legal). Pour plus d'informations, ils peuvent également consulter notre [Politique de Con](http://www.seloger.com/CGU_politique_de_confidentialite.html) [HYPERLINK](http://www.seloger.com/CGU_politique_de_confidentialite.html)
["http://www.seloger.com/CGU_politique_de_confidentialite.html" f](http://www.seloger.com/CGU_politique_de_confidentialite.html) [HYPERLINK](http://www.seloger.com/CGU_politique_de_confidentialite.html)
["http://www.seloger.com/CGU_politique_de_confidentialite.html" identialité.](http://www.seloger.com/CGU_politique_de_confidentialite.html)

ARTICLE 10 : Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par le Groupe SeLoger et publié par annonce en ligne sur le Site. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le Groupe SeLoger se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

ARTICLE 11 : Loi applicable et litige

Le présent règlement est régi par la loi française.

Le Groupe SeLoger se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les prix ou leur réception, un mois après la fin du Jeu.

ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Les marques, logos, textes, images et autres signes distinctifs reproduits sur le Site sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.